



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'élaboration et le vote du budget sont des actes importants dans la vie municipale et constituent le fruit d'un travail collectif.

Bien que notre commune ne soit pas soumise au Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B), il nous semble utile de préciser les principaux engagements, qu'en notre qualité d'élu, nous devons à tous.

Le budget doit traduire:

- Les attentes de la majorité des citoyens,
- Les choix du Conseil Municipal,
- La gestion sincère, transparente et rigoureuse des comptes publics.

Les attentes des citoyens telles que nous les percevons, appelle la nécessité :

1. De développer la solidarité envers les plus fragiles mais aussi entre les générations,
2. De maintenir les prélèvements à des niveaux acceptables compte tenu de toutes les charges qui pèsent sur l'ensemble de nos concitoyens,
3. De disposer des moyens suffisants pour maintenir l'existant et assurer le développement harmonieux de la commune et de ses infrastructures.

Les choix politiques qui s'imposent compte tenu du contexte local et national :

1. Maintenir stables les taux de fiscalité votés par le Conseil Municipal,
2. Maitriser les dépenses courantes de fonctionnement sans abandonner tout ce qui constitue l'ADN de notre Commune,
3. Investir dans les projets permettant de s'inscrire dans un développement raisonné de notre patrimoine commun.

La gestion sincère, transparente et rigoureuse des comptes publics impose :

1. De tenir le cap fixé depuis juin 2018 et 2020 en poursuivant la mise en place des procédures comptables permettant de rationaliser les choix budgétaires et financiers,
2. De rester vigilant sur les décisions prises et les engagements financiers qui en découlent,
3. De dresser un bilan régulier et un suivi permanent de nos financements et d'en rendre compte.

Nous devons également préciser que ces engagements ne sont tenus qu'avec l'adhésion de tous les agents, de tous les services qui sous l'autorité de notre Directrice Générale des Services œuvrent de façon permanente et très professionnelle à nos côtés.

Merci à tous pour votre confiance et votre solidarité
L'équipe municipale

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 5211-36) prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

De plus, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site Internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires: sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

La Commune de Les Mathes-La Palmyre compte un budget principal et un budget annexe: Lotissement des Perdrix

Le budget 2021 a été bâti avec la volonté:

- D'évaluer dans les meilleures conditions l'augmentation ou la diminution de certains postes de dépense et recette en prenant en considération les contraintes encore existantes de la COVID 19.
- De veiller à ne pas dégrader le niveau et la qualité des services,
- D'engager des dépenses au vu d'évènements et manifestations qui se dérouleront sur notre territoire en 2021 si le contexte sanitaire est favorable,
- De ne pas augmenter la fiscalité communale.

Ce budget tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2020.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la ville s'équilibre à 7.575 108 € en fonctionnement et à 4.484 827 € en investissement.

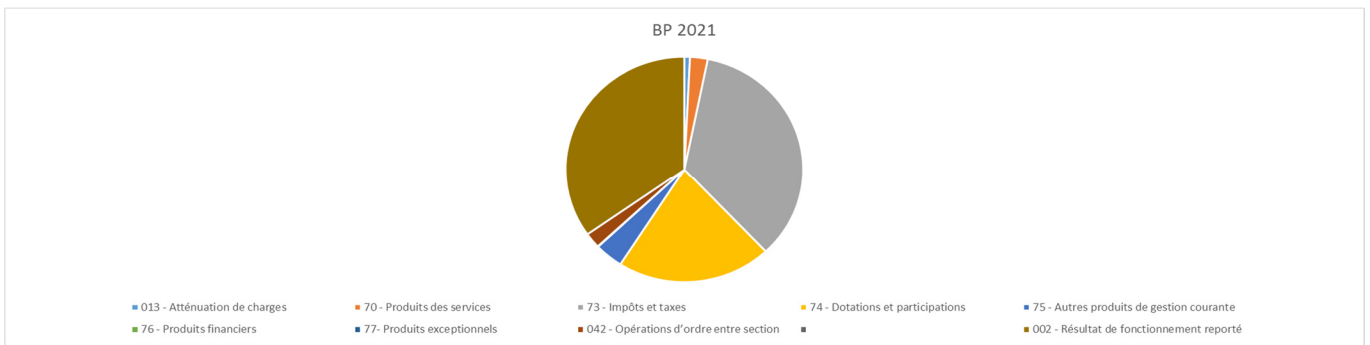
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2021 sont estimées à 7 575 108 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2021
013 - Atténuation de charges	58 000 €
70 - Produits des services	182 514.50 €
73 - Impôts et taxes	2 637 750 €
74 - Dotations et participations	1 595 700 €
75 - Autres produits de gestion courante	293 700 €
76 - Produits financiers	2 502.20 €
77- Produits exceptionnels	3 000.50 €
042 - Opérations d'ordre entre section	166 100 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 635 840.80 €
Total	7 575 108 €



Les recettes de fonctionnement du BP 2021 / BP + DM 2020 ont augmenté de 5.54 % (+397 413 €), bien que les recettes réelles soient en diminution de 12% (643 195 €) en 2021. Cela s'explique par l'augmentation de l'excédent reporté de + 70% (+ 1 083 313.10 €)

La fiscalité

Il n'y aura pas d'augmentation communale des taux d'imposition en 2021.

L'évolution du produit fiscal sera limitée à l'évolution physique des bases en prenant en compte les nouvelles modalités de calcul relatives à la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales.

Le produit fiscal attendu pour 2021 est estimé à 1 747 877 ,00 (fiche 1259)

	BASES 2021	TAUX	PRODUITS 2021
Taxe sur le foncier bâti (1)	7 853 000	34	2 670 020
Taxe sur le foncier non bâti	102 900	12.24	12 595
Autres taxes + Allocations compensatrice	—	—	521 373
Contribution coefficient correcteur	—	—	-1 456 111
TOTAL	—	—	1 747 877

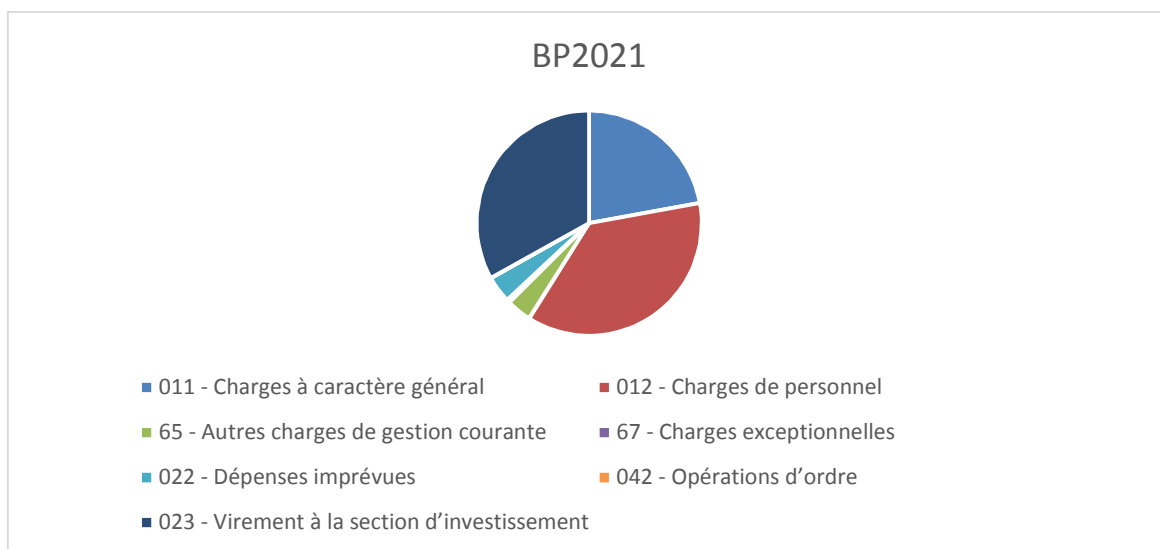
(1)La délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 2021 fait état d'un taux de 34% concernant le foncier bâti conformément aux nouvelles dispositions qui présentent la globalité des taux de la commune (12,50) et du département (21.50).

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2021 sont estimées à 7 575 108 €.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	1 675 845
012 - Charges de personnel	2 790 800
65 - Autres charges de gestion courante	272 825
67 - Charges exceptionnelles	37 450
022 - Dépenses imprévues	287 950.50
042 - Opérations d'ordre	3 540
023 - Virement à la section d'investissement	2 506 697.50
Total	7 575 108



- Le montant des subventions 2021 accordé aux associations est réparti comme suit :

ORGANISMES	MONTANT
Ensemble et Solidaires	3 000,00 €
Association des parents d'élèves	500,00 €
Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)	1 200,00 €
Coopérative de l'école	160,00 €
Football Club Seudre Océan	6 000,00 €
Presqu'île Football club	6 000,00 €
ZikMid	1 500,00 €
Les Arts des Mathes	500,00 €
Soutien scolaire mathéron	700,00 €
Base nautique – raid 2021	1 000,00 €
Band Of Klicky (BOK)	500,00 €
Coup D'Pattes	500,00 €
Judo Club La Tremblade	400,00 €
Hand Ball Club La Tremblade	400,00 €
Fitness Club La Tremblade	100,00 €
Loubine Club Presqu'île d'Arvert	1500,00 €
Société nationale des secours en mer Royan Côte de Beauté	700,00 €
Union nationale des combattants	100,00 e
FNACA	100,00 €
TOTAL	24 860 ,00 €

Le montant attribué est de 24 860 € soit 49 % de moins par rapport à 2020 (48 355 €).

Quelques associations n'ont pas fait de demande du fait de la Covid 19 et de l'incertitude de leur fonctionnement en 2021.

PERSONNEL: Chapitre 012 (2 790 800 €) + 1,70 % par rapport à 2020.

Au 1er janvier 2021, les effectifs sont les suivants:

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS	EMPLOIS PERMANENTS	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		A TEMPS	A TEMPS				
		COMPLET	NON COMPLET				
ADMINISTRATIVE		17,00		17,00	16,00		16,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	6,00		6,00	6,00		6,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	5,00		5,00	4,00		4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	4,00		4,00	4,00		4,00
REDACTEUR	B	1,00		1,00	1,00		1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL.	B	1,00		1,00	1,00		1,00
TECHNIQUE		39,00	1,00	40,00	38,57		38,57
ADJOINT TECHNIQUE	C	11,00	1,00	12,00	10,57		10,57
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	9,00		9,00	9,00		9,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	14,00		14,00	14,00		14,00
AGENT DE MASTRISE PRINCIPAL	C	3,00		3,00	3,00		3,00
INGENIEUR	A	1,00		1,00	1,00		1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00		1,00	1,00		1,00
SOCIAL		1,00		1,00	1,00		1,00
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DES E.M.	C	1,00		1,00	1,00		1,00
ANIMATION		1,00		1,00		1,00	1,00
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL.	B	1,00		1,00		1,00	1,00
POLICE MUNICIPALE		5,00		5,00	2,00		2,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1,00		1,00	1,00		1,00
CHEF DE POLICE MUNICIPALE	C	1,00		1,00	1,00		1,00
GARDE CHAMPÊTRE CHEF	C	1,00		1,00			
GARDE CHAMPÊTRE CHEF PRINCIPAL	C	1,00		1,00			
GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	1,00		1,00			
EMPLOIS NON CITES (5)				0,00			
TOTAL GENERAL		63,00		64,00	57,57	1,00	58,57
APPRENTI JARDINIER		1		1		1	1
CONTRAT AIDE EN RESTAURATION		1		1		1	1
AUTRES		2		2			2

Ces effectifs pourront être modifiés dans le courant de l'année 2021 en fonction des besoins éventuels.

En effet, du fait de la forte saisonnalité de la Commune et des besoins des services tout au long de l'année, il sera nécessaire de renforcer les effectifs municipaux.

Ces recrutements se feront sous la forme de contrats non permanents et permanents.

Le budget total prévisionnel 2021 augmente de 5.54 % par rapport 2020 soit 397 413 € en plus.

Concernant les dépenses réelles, elles augmentent de 2.54 % soit + 118 543 € / 2020.

Chapitre 11 = + 6.85 %

Augmentation :

- Achat de fournitures en lien avec le contexte sanitaire (nettoyage et désinfection des locaux)
- Petites fournitures, fournitures de voirie, fournitures de terrain (travaux en régie), intervention sur bâtiments (réparation et rénovation).
- Diverses analyses et autres frais
- Fêtes et cérémonies, maintien et nouvelles programmations des animations en fonction de la COVID 19.

Diminution:

- Indemnités au comptable supprimée pour les collectivités.
- Diminution des interventions extérieures pour le nettoyage des locaux.

Chapitre 12 = + 1.70 % (charges de personnel: recrutements, avancements d'échelon, de grade, reclassement indiciaire).

Chapitre 65 = + 0.56 %

Chapitre 67 = + 297 % (inscription au 6745 de 30 000 € en prévision d'une "remise gracieuse" dans le cadre de la Covid 19).

Chapitre 022 = Dépenses imprévues + 97 % (+141 178.84 €)

Chapitre 023 = + 36 % (+ 663 588,19 €)

Chapitre 042 = + -99.33 % (- 525 897.03 €) - Dotations aux amortissements

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes d'investissement sont estimées à 4 484 827 € dont:

- Recettes réelles : 1 331 702.64 €
- Recettes d'ordre : 309 495.73 €
- Excédent d'investissement reporté 2020 : 336 931.13 €
- Virement de la section de fonctionnement : 2 506 697.50 €

Elles correspondent à la taxe d'aménagement, au fonds de compensation de TVA, aux subventions d'investissement et à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement.

Le montant de 70 740 € affecté au chapitre 024 correspond aux produits de cessions d'immobilisations (véhicules, terrains).

Le montant des RAE s'élève à 129 773.41 €

CHAPITRE	BP 2021
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	350 000
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	253 685.93
13 – Subventions d'investissement	634 555.10
27- Autres immobilisations financières	22 721.61
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 540
041 – Opérations patrimoniales	305 955.73
021 – Virement de la section de fonctionnement	2 506 697.50
24 – Produits de cessions	70 740
001- Solde d'exécution reporté	336 931.13
Total	4 484 827

DEPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures nouvelles.

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 4 484 827 €.

CHAPITRE	BP 2021
16 - Emprunts	420.80
20 - Immobilisations incorporelles	32 310
204 - Subventions d'équipements versées	7 000
21 - Immobilisations corporelles	26 774.09
21 - Opérations d'équipements	3 806 179.38
020 - Dépenses imprévues	140 087
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	166 100
041 - Opérations patrimoniales	305 955.73
Total	4 484 827

Le montant des RAR 2020 sur 2021 s'élève à 720 390.47 €

Les principaux investissements pour 2021 sont les suivants :

- Défense de côte,
- Aménagements piétons, éclairage et équipement en mobilier urbain du centre de la Palmyre,
- Projet ADS (Aménagement Durable des Stations),
- Aménagements de deux pistes cyclables et voiries diverses,
- Mise à niveau des ressources en eau (poteaux d'incendie),
- Eclairage public (enveloppe foyers vétustes et ZAC de Cordouan 2ème tranche...)
- Sanisettes Square de l'Océan,
- Finalisation de l'équipement de la Ludothèque et du local de la Police Municipale,
- Travaux d'aménagement des locaux autour de la Halle,
- Extension de la salle du conseil, construction d'une terrasse sur pilotis, et travaux de réhabilitation de la mairie (toiture, bardage, chauffage),
- Poursuite des travaux à l'EML (toiture, chauffage, bardage et sols)
- Extension du groupe scolaire et construction d'un préau,
- Réhabilitation de divers bâtiments communaux,
- Acquisition de matériel et véhicules pour les services municipaux (ateliers, service animation, EML, Cinéma, mairie, restaurant scolaire, base nautique....)
- Réhabilitation des courts de tennis et aires de jeux,
- Extension et réhabilitation des bâtiments du stade de foot,
- Mobilier et aménagement urbain,
- Matériel informatique / services municipaux

ETAT DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2021 :

- la dette de la Commune est nulle.

NIVEAU EPARGNE BRUTE ET EPARGNE NETTE (2016-2020)

Au 1^{er} janvier 2021 :

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôté du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	5 159 011	5 174 558	4 894 543	5 240 439	5 664 625
Epargne de gestion	1 244 512	1 055 442	1 039 096	1 183 409	1 804 621
Epargne brute	1 244 512	1 055 442	1 039 096	1 183 409	1 804 621
Epargne nette	1 244 512	1 055 442	1 039 096	1 183 409	1 804 621

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES PERDRIX

Ce budget s'équilibre à 109 901 € en fonctionnement et 40 656.13€ en investissement.

La prévision budgétaire a été basée sur la vente des 2 derniers lots .

Il s'agira ensuite de reverser l'avance consentie par le budget principal lors de sa création ainsi que l'excédent issu des 2 ventes.